



Ville d'Athis-Mons

AVIS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 22 MARS 2017 À 20H30

SALLE CURIE

- ORDRE DU JOUR -

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal des 14 décembre 2016, 04 janvier 2017 et 1^{er} février 2017,
- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,
- Liste des marchés à procédure adaptée et formalisée à partir de 25 000 € pris depuis le 1^{er} février 2017.

2 - URBANISME

2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS

- 2.2.1 Zone d'Aménagement Concertée de la cité de l'air – initiative de ZAC et lancement de la concertation préalable,

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 ACQUISITIONS

- 3.1.1 Autorisation donnée à Madame le Maire d'acquérir les parcelles cadastrées H 539, H 548, H 547, H 79, H 501, H 66, H 568 et H 22 situées dans le périmètre d'étude du secteur de la ferme « Thureau » appartenant à l'état,

3.2 ALIENATIONS

- 3.2.1 Autorisation donnée à Madame le Maire de céder les parcelles cadastrées X 479 et X 622 au 48-50 avenue François Mitterrand,

5- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.1. ELECTION EXECUTIF

- 5.1.1 Détermination du nombre des adjoints,

7 – FINANCES LOCALES

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

- 7.1.1 Budget primitif 2017 – Ville,
7.1.2 Budget primitif 2017 – Restaurant du personnel,
7.1.3 Demande de garantie d'emprunt à destination de la SA Immobilière 3F pour la construction de 52 logements ZAC des bords de seine lot 1 à Athis-Mons,
7.1.4 Vote des taux d'imposition 2017 de la fiscalité directe locale,

7.5 SUBVENTIONS

- 7.5.1 Approbation de la convention d'objectifs 2017 à intervenir entre la Commune et l'association (loi 1901) dénommée «le Comité des Œuvres Sociales (COS)», dans le cadre de l'attribution de subvention pour le financement de ses projets et actions et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer,
7.5.2 Approbation de la convention d'objectifs 2017 à intervenir entre la Commune et l'association (loi 1901) dénommée « Football-Club d'Athis-Mons (FCAM) », dans le cadre de l'attribution de subvention pour le financement de ses projets et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer,
7.5.3 Approbation de la convention d'objectifs 2017 à intervenir entre la Commune et l'association (loi 1901) dénommée «Une Chance Pour Réussir (UCPR)», dans le cadre de l'attribution de subvention pour le financement de ses projets et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer,

7.5.4 Approbation de la convention d'objectifs à intervenir entre la commune et l'association (loi 1901) dénommée « Union Sportive Olympique Athis-Mons (USOAM) », dans le cadre de l'attribution de subvention pour le financement de ses projets et actions et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer,

Veillez agréer, Cher (e) Collègue, mes salutations distinguées.



Christine RODIER
Maire d'Athis-Mons
Conseillère départementale
Conseillère territoriale



